

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 octobre 2017**

A 20h04, début de la séance

➤ **Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 06 septembre 2017**

Le conseil municipal n'émet pas de remarques, le compte rendu du conseil du 06 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Jérôme MEURANT au sein du Conseil municipal.

➤ **Délibérations :**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves OLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2017

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le 12 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Suffrages exprimés : 22

Présents : M Mmes : Yves OLIVIER, Catherine CHRETIEN, Odile RIGA, Jacques DEGRAEVE, Isabelle LEPOUTRE, Dominique DELPORTE, Régis MOULART, Pierre DORCHIES, Sophie PETRE, Christine GRULOS, Gautier MARSON, Francis VANDENBERGHE, Hervé CAPELLE, Véronique BIZET, Caroline VANDAELE, Denis MARTIN, Jérôme MEURANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : René PATERNOSTER (à Y. OLIVIER), René CRETAL (à J. DEGRAEVE), Laurence DUPISSON (à O. RIGA), David MERLIN (à S. PETRE), Stéphanie BLANCHARD (à C. CHRETIEN)

Absents : Roland CARLIER (excusé)

Monsieur Gautier MARSON a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération N°046 – 2017 : Tarifs des services périscolaires aux familles

Vu la délibération n°02-2017 en date du 08 février 2017,
 Vu la décision du retour à la semaine scolaire de 4 jours,
 Vu la mise en place d'un logiciel Enfance avec un portail parents accessible en ligne,
 Considérant la nécessité d'adapter le tarif de la carte de garderie à un tarif à la demi-heure,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Supprimer les tarifs périscolaires concernant les NAP (Nouvelles activités Périscolaires)
- Adapter le tarif de la carte de garderie (composée de 28 demi-heures) à un tarif à la demi-heure en gardant l'application des quotients familiaux et en gardant le principe que le prix d'un goûter servi durant la première demi-heure du soir est tarifé d'une demi-heure suivant conditions spécifiées au règlement.
- Et par conséquent de valider les tarifs pour les services périscolaires suivants, et selon le tableau récapitulatif ci-dessous :
 - Le tarif d'un repas enfant servi en restauration scolaire
 - Le tarif du service de cantine pour les enfants qui sont en possession d'un panier repas (enfant ayant un Projet d'Accueil Individualisé)
 - Le tarif de la garderie périscolaire et du goûter

A cet effet, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre sur 22 votants, le Conseil municipal DECIDE les tarifs des services scolaires suivant le tableau ci-dessous.

		CANTINE	PANIER REPAS	1/2 heure de GARDERIE CARTE*
Distribution par tranche	Quotients familiaux	Tarif_1	Tarif_2	Tarif_3
Tranche 1	De 0 à 369	2,00 €	1,40 €	0,96 €
	De 370 à 499	2,00 €	1,40 €	0,96 €
Tranche 2	De 500 à 700	3,00 €	2,10 €	1,00 €
	De 701 à 873	3,00 €	2,10 €	1,00 €
Tranche 3	De 874 à 1073	3,20 €	2,25 €	1,03 €
	De 1074 à 1273	3,20 €	2,25 €	1,03 €
	De 1274 à 1473	3,20 €	2,25 €	1,03 €
Tranche 4	1474 et +	3,40 €	2,40 €	1,07 €
	QF non renseigné	3,40 €	2,40 €	1,07 €

* le prix d'un goûter servi durant la première demi-heure du soir est tarifé d'une demi-heure suivant conditions spécifiées au règlement.

D'autre part, il est également proposé aux membres du Conseil de :

- Fixer le délai de battement entre chaque demi-heure facturée
- Fixer le tarif de pénalité d'une demi-heure après la fermeture de la garderie. Ce tarif serait appliqué après 3 retards constatés après la fermeture de la garderie, soit 18h30. Il est proposé un tarif de 10 euros ou de 20 euros la demi-heure.

A cet effet, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre sur 22 votants, le Conseil municipal DECIDE de fixer le délai de battement (transition) à 5 minutes entre chaque demi-heure facturée.

Exemple : Pour un enfant qui quitte la garderie à 17h31, la famille sera facturée pour une garderie s'arrêtant à 17h30. A partir de 17h35, la famille sera facturée pour une garderie qui s'arrête à 18h00.

De même, après en avoir délibéré, par 11 voix pour (Yves OLIVIER, René PATERNOSTER, Catherine CHRETIEN, Stéphanie BLANCHARD, Odile RIGA, Laurence DUPISSON, Régis MOULART, Jacques DEGRAEVE, René CRETAL, Véronique BIZET, Jérôme MEURANT), 1 abstention (Christine GRULOIS), 10 voix contre (Dominique DELPORTE, Isabelle LEPOUTRE, Sophie PETRE, David MERLIN, Pierre DORCHIES, Gautier MARSON, Denis MARTIN, Caroline VANDAELE, Hervé CAPELLE, Francis VANDENBERGHE) sur 22 votants, le Conseil municipal DECIDE de fixer à 20 euros le tarif de pénalité d'une demi-heure après la fermeture de la garderie. Ce tarif sera appliqué après 3 retards constatés après la fermeture en soirée de la garderie, soit 18h30.

Délibération N°047 – 2017 : Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPC

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2015/225 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2015 relative au vote des statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu les délibérations relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que les communes de COUTICHES, THUMERIES, WAHAGNIES, PONT-A-MARECQ et GONDECOURT organisent la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée 2017,

Qu'ainsi la Communauté de communes Pévèle Carembault organise des Accueils collectifs de mineurs du mercredi sur ces communes,

Considérant la nécessité de modifier le montant des attributions de compensation suite à l'ouverture des Accueils Collectifs de Mineurs du mercredi dans les communes de COUTICHES, THUMERIES, WAHAGNIES, PONT-A-MARCQ et GONDECOURT à partir de la rentrée 2017,

Vu l'avis de la CLECT en date du 21 septembre 2017,

Vu la délibération n°cc_2017_253 du Conseil communautaire de la PEVELE CAREMBAULT en date du 02 octobre 2017 portant sur la modification des attributions de compensation suite à l'exercice de compétence CLSH du mercredi,

Ouï l'exposé de son Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE.

DECIDE par 22 Voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, sur 22 VOTANTS

D'adopter le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Délibération N°048 – 2017 : Délibération portant changement de désignation des délégués au SIVOM du Grand Sud de l'Arrondissement de Lille

Suite à la démission des conseillers municipaux suivants :
Madame Anne DANJOU et Monsieur Jean-Bernard CHARLET

Considérant que Madame Anne DANJOU avait été nommée déléguée suppléante par délibération n°034-2017 en date du 09 avril 2014 afin de représenter la commune lors des réunions du SIVOM du Grand Sud de l'arrondissement de Lille ;

Considérant que Monsieur Jean-Bernard CHARLET avait été nommé délégué titulaire par délibération n°034-2017 en date du 09 avril 2014 afin de représenter la commune lors des réunions du SIVOM du Grand Sud de l'arrondissement de Lille ;

Et que par conséquent il y a lieu de remplacer leur délégation et de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouvel délégué suppléant ;

A cet effet, après en avoir délibéré à l'unanimité de suffrages exprimés, le Conseil municipal DECIDE d'élire les représentants suivants :

1. Monsieur Régis MOULART en tant que délégué titulaire
2. Madame Caroline VANDAELE en tant que déléguée suppléante

Les délégués au SIVOM du Grand Sud de l'Arrondissement de Lille pour la commune de Genech sont donc désormais :

Délégués titulaires :

- Monsieur Hervé CAPELLE, né le 18 juin 1962 à Roubaix et demeurant au 387, rue des Blés d'Or 59242 GENECH
- Monsieur Régis MOULART, né le 22 octobre 1951 à Mons-en-Barœul et demeurant au 1249 rue de Fournes 59242 GENECH

Délégués suppléants :

- Monsieur Jacques DEGRAEVE, né le 05/11/1951 à Morbecque et demeurant au 525, rue de la Libération 59242 GENECH
- Madame Caroline VANDAELE, née le 03 juillet 1959 à Saint-Valéry-sur-Somme et demeurant au 234 rue du Plumont 59242 GENECH

Monsieur Hervé CAPELLE expose le Rapport d'activités 2016 du SIVOM Grand Sud de Lille.
Il indique que les membres du SIVOM restent vigilants sur différents sujets relatifs au fonctionnement et au développement de l'aéroport de Lesquin (mesures, trajectoires...)

Monsieur le Maire indique qu'il a eu une question diverse de Monsieur Hervé CAPELLE concernant le PLU et plus particulièrement le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : Comment le conseil municipal sera associé à cette démarche ?

Monsieur le Maire indique que c'est la première étape du processus d'élaboration du PLU, qu'il fera l'objet d'une présentation au Conseil municipal et qu'il ne sera pas mis au dernier moment dans les mains. C'est un document qui doit évidemment être construit.

La démarche actuelle : la commission urbanisme avec le renfort des adjoints travaillent sur un document qui sera un avant-projet. La synthèse de ce document sera faite par le Bureau d'études. A partir de cette synthèse, Monsieur le Maire compte réunir toutes les commissions qu'il animera avec Monsieur René PATERNOSTER pour que chaque commission puisse travailler sur le champ de compétences qui est la sienne.

Monsieur le Maire indique que 2 nouveaux conseillers sont présents depuis peu en la personne de Monsieur Denis MARTIN (qui remplace Monsieur Jean Bernard CHARLET) et de Monsieur Jérôme MEURANT (qui remplace Madame Patricia MOISSETTE).

Monsieur le Maire propose à Monsieur Denis MARTIN de remplacer Monsieur Jean Bernard CHARLET à la commission Jeunesse et d'intégrer aussi la commission aînés. Monsieur Denis MARTIN accepte.

Monsieur le Maire indique que Madame Patricia MOISSETTE faisait partie de la commission Communication.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Jérôme MEURANT d'intégrer la commission Communication. Monsieur Jérôme MEURANT accepte.

Monsieur le Maire propose aussi à Monsieur Jérôme MEURANT d'intégrer la commission urbanisme si le conseil n'émet pas d'objections, ce qui est le cas. Monsieur Jérôme MEURANT accepte d'intégrer la commission urbanisme.

➤ Informations diverses :

- Le 06 décembre aura lieu à Genech une réunion des Maires concernés par la Ligne Valenciennes Pont de Bois Ascq Orchies avec la SNCF et le Conseil Régional.
- La région a dépensé environ 3 millions pour la rénovation du self et des classes du Lycée Charlotte PERRIAND.
- Les panneaux d'entrée et de sortie de Genech disparaissent dès qu'ils sont posés, ce qui engendre un coût pour la commune. Une plainte sera déposée.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 décembre 2017

à 20h49, l'ordre du jour est épuisé et Monsieur le Maire lève la séance.

Fait à Genech, le 21 novembre 2017

Yves OLIVIER
Maire



Gautier MARSON
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MARSON', enclosed within a large, loopy oval scribble.